

# OUVERTURE

n° 109 - AVRIL 2020

REGARDS SUR L'ACTUALITÉ DE LA PROFESSION COMPTABLE



EXPERTS-COMPTABLES ET  
COMMISSAIRES AUX COMPTES DE FRANCE



DOSSIER :

## QUEL CABINET POUR DEMAIN ? AVEC QUI ET COMMENT ?



JOURNÉE ANNUELLE  
DU CLUB EXPERT PATRIMOINE :  
**DE LA STRATÉGIE  
PATRIMONIALE  
SANS EN ABUSER**

P. 71

**DONATION-PARTAGE  
TRANSGÉNÉ-  
RATIONNELLE  
CONTENANT  
INCORPORATION  
D'UNE DONATION  
ANTÉRIEURE**

P. 75

# AVOIR UNE ASSISTANTE\* N'EST PAS L'APANAGE DES GRANDS CABINETS

PAR SOPHIE NOUVEL



Souvenez-vous : avoir une assistante a longtemps été perçu comme un signe extérieur de richesse, voire considéré comme une « récompense » à une promotion hiérarchique, surtout dans les grandes entreprises, faisant naître ainsi un binôme historique. Même si aujourd'hui les grands patrons du CAC40 ou les dirigeants des grands cabinets peuvent encore s'en vanter, le contexte économique a totalement bouleversé les codes. Le temps du binôme est révolu, nous sommes à l'ère de la mutualisation des coûts et par conséquent des Hommes.

Face à un kaléidoscope des modes de travail multiples et mouvants (travail indépendant : micro-entreprise, freelance, pige, ou encore le portage salarial ou les groupements d'employeurs, ...), nous avons énormément changé dans notre rapport au travail et nos attentes.

Le salariat n'est plus la référence et perd aujourd'hui de la vitesse au profit de statuts plus libéraux, plus flexibles, plus souples<sup>1</sup>, la lourdeur administrative et financière d'une embauche pesant aussi sur les questions de responsabilité tant la législation sociale devient pesante pour les chefs d'entreprise. On comprend donc très vite pourquoi les entreprises ont accentué leurs stratégies d'externalisation, recourant davantage à des prestataires ou freelances.

**Le « temps partagé » (ou encore « part-time » pour les plus anglicistes) devient donc une solution pour nombre d'entreprises face aux charges qui pèsent sur elles et face à une économie mouvante où l'activité n'est plus en récurrence.**

L'évolution sociétale et technologique entraîne, de facto, le besoin de compétences nouvelles que l'on ne trouve pas nécessairement en interne, surtout quand le besoin est « naissant ».

Outre, la mutualisation des coûts, le recours à des ressources en temps partagé offre ainsi un moyen efficace pour l'entreprise de franchir un palier dans son développement, tout en bénéficiant de compétences pointues et d'expertises sectorielles.

Nombre de métiers ont évolué, se sont transformés eu égard à ces nouveaux statuts sociaux en réponse à de nouvelles attentes des entreprises en quête de souplesse, d'agilité et des Hommes à la recherche de sens, d'utilité et de liberté.

Beaucoup de fonctions supports se retrouvent donc « partagées ». Tel est le cas assez courant des DRH, DAF, de plus en plus celui des Community Manager... et aussi des Assistantes !

**Si aujourd'hui, bon nombre de managers d'une même entreprise se partagent une seule assistante, pourquoi plusieurs entreprises ne se partageraient-elles pas une assistante ?**

Si du côté de l'Assistante travailler à temps partagé impose une certaine souplesse en même temps qu'une réelle organisation avec la nécessité d'être mobile, adaptable et capable de gérer des projets sur un temps fractionné, du côté de l'entrepreneur, cela requiert

l'acceptation de travailler en mode collaboratif, voire participatif, dans un management bien loin du pyramidal où l'art de la délégation en toute confiance est un prérequis.

Les tâches administratives pèsent sur les cabinets, même les plus petits (et je dirai même surtout les plus petits) qui n'ont pas l'aisance financière des plus gros alors qu'ils ont tout aussi besoin d'être soutenus dans cette gestion quotidienne chronophage. Les petits cabinets ne demandent qu'à prendre leur envol, à grandir, à se développer, ce qui requiert un temps non négligeable à l'expert-comptable en réflexion stratégique, prospection, définition des offres, etc...

L'assistante partagée pourra ainsi lui venir en soutien et intervenir dans un rythme à convenir en réponse aux besoins réels du cabinet, afin de soulager l'expert-comptable des missions administratives dites « de base » mais aussi parfois à plus forte valeur ajoutée aux côtés de l'expert-comptable, dans le cas de gestion de projets comme par exemple la mise en place d'une plateforme ou autre outil facilitateur dans la relation client-cabinet.

C'est ainsi que :

- Petit cabinet deviendra grand ! grâce au support efficace d'une assistante avec laquelle vous aurez su instaurer un climat de confiance mutuelle, propice à une collaboration pérenne. Un support proactif qui dépassera le strict cadre opérationnel pour devenir votre facilitatrice au quotidien mais aussi apporteur de solutions pour vous-même et vos clients !
- Vous bénéficierez ainsi de ce regard extérieur, neutre qui, de par ses autres expériences (parfois même dans le même secteur d'activité), vous aidera dans vos prises de décision et vous apportera une autre veille métier, toujours intéressante, devant des choix multiples.
- Votre facturation, vos relances clients, vos tableaux de bord seront réalisés avec régularité vous assurant ainsi une sérénité certaine grâce à la remontée d'indicateurs clés facilitant votre pilotage. Quel soulagement de savoir que votre cabinet est géré au quotidien de façon fiable !
- Votre base de données sera mise à jour de façon permanente et deviendra votre meilleur outil commercial respectant vos obligations RGPD (veille de la conformité : nettoyage des data trop anciennes, archivage, sécurisation des données, mise à jour de vos lettres de mission, de vos CGV, ... et des registres obligatoires),
- Vous allez gagner un temps considérable et pouvoir vous épanouir dans votre métier, celui pour lequel vous avez consacré tant d'années d'études en vous focalisant sur l'accompagnement de vos clients et le développement de votre affaire.

1 - En 2019, en France : 3 millions de travailleurs non salariés (soit 12 % de la population active). Le statut indépendant évolue à raison de 25 % depuis 2003, soit 10 fois plus vite que le salariat.

\* pour des questions de lisibilité et m'excusant par avance auprès de ces messieurs, j'ai pris l'option d'une formulation au féminin, la profession étant représentée à 98 % de femmes.

- Vos clients sauront apprécier cette disponibilité que d'autres n'ont pas. Une présence à leurs côtés et une réactivité qui feront toute la différence en termes de fidélisation. Des clients qui auront envie de rester dans votre cabinet car vous aurez su les accompagner dans leur quotidien, leur faciliter la vie en leur apportant des outils digitaux que vous et votre assistante aurez mis en place (celle-ci sera alors plus à même d'accompagner vos clients en cas de soucis de connexion ou de navigation dans les outils).
- Vos collaborateurs seront plus efficaces car animés par des attentions de bienveillance génératrices de bien-être au travail mais aussi écoutés avec empathie, dans une ambiance conviviale. Une oreille attentive qui saura vous alerter, avec toute la diplomatie nécessaire, sur des situations délicates.

Alors, vous avez encore des doutes sur cette idée reçue que les assistantes ne sont présentes que dans les grosses structures ? Vous êtes certain que vous vous débrouillez mieux tout seul ? Oui mais à quel prix ? Si la question du taux horaire paraît évidente, dois-je vous rappeler le nombre de burn-out de managers liés à une surcharge de travail exponentielle (mais aussi surcharge mentale !) qui peut s'expliquer entre autres par la prise en charge de tâches administratives en l'absence de personnes supports. **Savoir s'entourer pour mieux vivre professionnellement, c'est aussi un choix !**



*Je me souviens encore de mon début de carrière où l'expert-comptable qui m'a embauchée, s'interrogeait sur l'utilité de mon poste dans son cabinet de 4 personnes. Regrette-t-il ce choix audacieux de l'époque ? Qu'y a-t-il gagné ? Demandons-lui !*

*À vrai dire je n'ai jamais imaginé pouvoir constituer un cabinet sans avoir une assistante. Cette question ne m'a même jamais effleuré l'esprit tant il me paraissait évident que la notion sans doute à l'époque déjà passéiste de secrétaire devait évoluer vers une collaboration complète et un rôle réel d'assistante.*

*30 ans plus tard, si c'était à refaire je le referais sans aucune hésitation. Avec à l'époque un cabinet de moins de cinq personnes, les relations (strictement professionnelles !) étaient permanentes et quotidiennes. Aujourd'hui avec un cabinet globalement d'une centaine de collaborateurs, le seul vrai regret est d'avoir des relations moins fréquentes et plus distantes puisque cinq étages nous séparent désormais.*



**Sophie NOUVEL**  
Présidente nationale - FFMAS  
presidente@ffmas.com

Pour vous conforter dans ce choix, soulignons ici que les compétences partagées séduisent aussi bien les assistantes dont l'aventure entrepreneuriale attire de plus en plus, que les chefs d'entreprise TPE/PME ou les dirigeants de petits cabinets en demande de flexibilité et de souplesse à la fois organisationnelle et financière.

L'évidence d'une rencontre à laquelle peut contribuer la FFMAS (Fédération Française des Métiers de l'Assistanat et du Secrétariat), [www.ffmas.com](http://www.ffmas.com), qui fédère les assistantes quel que soit leur statut social (salarié/indépendant).

Ce réseau offre à ses adhérents aussi bien une veille informationnelle, technologique en phase avec les besoins actuels des entreprises/cabinets qu'une formation permanente sur mesure grâce à son pôle FFMAS INNOV'ACTION (<https://www.ffmas.com/ffmas-innovation/>).

Un gage de qualité pour vous lancer ! Qu'attendez-vous ?